

Le 17 octobre 2017



SYNERGIE-OFFICIERS se fait le relais de policiers de l'OCRTIS qui n'en peuvent plus de la manière dont certains magistrats dont ceux de la JIRS les traitent.

Non seulement, ces policiers font un travail formidable et extrêmement difficile pour lutter contre les trafics de stupéfiants qui gangrènent nos quartiers et menacent nos enfants, mais ils travaillent toujours dans la légalité, sous le contrôle de magistrats du parquet ou de l'instruction.

Il est impensable que des magistrats, qui ont décidé que certaines techniques d'enquête, pourtant validées par leurs pairs, mettaient en cause la probité de nos collègues, mettent à mal les énormes efforts fournis pour lutter contre cette criminalité très organisée.

Non seulement, ces magistrats jettent l'opprobre sur nos collègues et les placent dans une situation de grande insécurité dans l'exercice de leurs missions, mais ils permettent également aux trafics de se développer en toute impunité.

A tel point qu'il est à se demander qui se rend réellement complice de trafics de stupéfiants actuellement...

SYNERGIE-OFFICIERS demande que la chasse aux sorcières lancée par certains magistrats manifestement très en marge de toute réalité cesse.

Les policiers ne peuvent et ne veulent pas travailler dans ces conditions ; ils sont écœurés et ont besoin de signes forts de l'Etat pour lequel il travaille et qui les a mandatés pour lutter contre le trafic de stupéfiants.

Le Bureau National



**RETROUVEZ CI-DESSOUS LE COMMUNIQUE DES ENQUETEURS DE
L'OCRTIS**

**SYNERGIE
OFFICIERS**

COMMUNIQUE DES ENQUETEURS DE L'OCTIS

Un climat délétère s'est instauré entre la Juridiction Inter Régionale Spécialisée de Paris (Jirs) et l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (Ocrtis). Depuis plusieurs mois, cette section du T.G.I de Paris décortique tous les dossiers initiés par l'Ocrtis et remet en cause les constructions procédurales, pourtant avalisées par des magistrats d'autres tribunaux.

Cette tourmente judiciaire semble aujourd'hui sans fin et pourrait à terme toucher d'autres services chargés de la lutte contre les stupéfiants.

Au mois de mars 2017, l'ancien chef de l'Ocrtis était mis en examen pour « *complicité d'importation de stupéfiants en bande organisée* ». A cette occasion, une perquisition avait été diligentée au siège du service assortie de trois autres placements en garde à vue.

La semaine dernière, deux autres policiers de l'Ocrtis étaient également mis en examen dans une affaire distincte pour avoir eu recours à des informateurs dans une procédure.

Ces magistrats, dans des instructions menées uniquement à charge, ont décidé de remettre en cause une pratique policière éprouvée depuis des années par les enquêteurs.

D'une part, la technique de la « livraison surveillée », destinée à identifier les réseaux de trafiquants et déterminer leur mode opératoire, est remise en cause.

D'autre part, la confidentialité du Bureau Central des Sources, pourtant gage essentiel de la sécurité des informateurs, fait l'objet de contournements par la justice. Des demandes de rémunération ont également été mises à la disposition des juges.

Enfin, quelle n'est pas la surprise des policiers de l'Office face à certains « postulats » édictés par ces juges dans la gestion des informateurs, notamment :

- *Tolérer qu'un informateur puisse avoir des lignes téléphoniques dédiées avec une organisation criminelle est pour l'officier traitant un acte positif de complicité de trafic de stupéfiants. Par ailleurs, il serait de bon aloi, selon ces juges, que ces lignes soient placées sur écoute (via un renseignement anonyme).*

- *Avoir connaissance qu'un informateur utilise des faux papiers pour garder son anonymat rend l'officier traitant complice d'utilisation de faux documents administratifs.*

En résumé, des policiers de l'Ocrtis, ayant diligenté des enquêtes avec l'aval et sous le contrôle de parquetiers se retrouvent mis en examen lors des instructions menées par les juges de la Jirs de Paris.

Ne souhaitant plus être traités comme de vulgaires délinquants, les policiers de l'Ocrtis ont décidé de ne plus acter dans les procédures conduites par la Jirs.

Fonctionnaires intègres, investis, ne comptant ni leurs heures, ni leurs sacrifices personnels, ils ne peuvent accepter d'être placés en examen au gré d'une doctrine judiciaire fluctuante.